

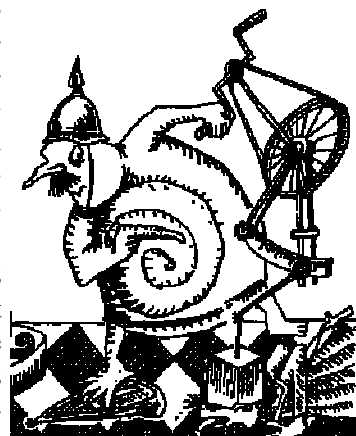


## Vézinhet en cassation : la folie de l'acharnement ?

Les accusations de vols, et de sabotages qui avaient été proférées par le Conseil Général à l'encontre du Président, du Vice-Président et du Trésorier de l'Association PREVHE, ont été de nouveau rejetées par la cour d'Appel de Montpellier. Dans un acharnement lourd, de nouvelles attestations rédigées sur des sujets quelquefois sans aucune relation avec les faits reprochés aux militants, ont contribué à rendre encore plus embrouillées des accusations fantaisistes. Ainsi, nous étions censés avoir arraché et volé la ligne de vie que les techniciens du projet reconnaissent, dans le rapport, avoir utilisé quelques jours plus tard. Qu'à cela ne tienne, de nouvelles attestations sont apparues pour dire finalement que nous avons tout volé sauf la partie utilisée. Pour le coup, la ficelle est vraiment un peu trop grosse ! L'audience fut impitoyable pour l'avocat du Conseil Général et le verdict en rend compte.

Comment une collectivité territoriale peut-elle oser aller en cassation après deux jugements qui, en première instance et en appel, innocentent de simples citoyens ? On pourrait comprendre un tel acharnement si des sommes colossales étaient en jeu. On pourrait le comprendre si des intérêts stratégiques majeurs étaient menacés. Ici rien de tout cela... Il faut faire condamner ces manants... Il faut sauver la face...

Heureusement, la France est un pays dont les institutions sont fortes. La loi et la justice sont là pour protéger les citoyens des abus. Peut-être serait-il souhaitable de renforcer ces protections contre l'acharnement de la part de ceux qui disposent à leur gré de l'argent public, en introduisant dans la loi une obligation d'engagement des fonds propres des élus responsables des recours dans la mesure où ils s'attaquent à de simples citoyens.



## Des tests de pompage discrets dans la Buèges ?

Que s'est-il passé au mois de juin 2006 dans la vallée de la Buèges ? Les données de piézométrie de la source de la Buèges font, depuis des années, l'objet d'enregistrements réguliers. Ces enregistrements sont disponibles sur la base de données ADES accessible sur le Web à l'adresse : [http://www.ades.eaufrance.fr/visu/fiche\\_point.asp?BACK=META&RESEAU=PIEZO&ID=09628X0043/BUEGES](http://www.ades.eaufrance.fr/visu/fiche_point.asp?BACK=META&RESEAU=PIEZO&ID=09628X0043/BUEGES)

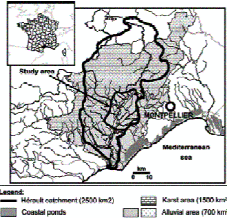
C'est notamment grâce à ces données que nous avons pu établir que le jour de la mise en route du pompage d'essai des Cent-Fonts, le 20 juillet 2005, le coefficient de tarissement de la source de la Buèges a été instantanément multiplié par quatre (voir sur la figure au verso). Ce résultat, qui a fait l'objet d'une analyse détaillée, montrait clairement l'existence d'une connexion en charge entre le système des Cent-Fonts et celui de la source de la Buèges (Hérault-Cent-Fonts n°12-janvier 2006). Que s'est-il passé au printemps 2006 dans la vallée de la Buèges ? La rupture de niveau visible sur la courbe au verso (dans le cercle sur la courbe) se produit à un niveau piézométrique trop élevé pour être l'effet de la sécheresse et donne une pente incompatible avec toutes celles qui avaient été observées jusqu'à maintenant (qu'elles proviennent de la sécheresse ou du pompage des Cent-Fonts).

### Sommaire :

- Vézinhet en cassation : la folie de l'acharnement ?
- Des tests de pompage discrets dans la vallée de la Buèges

Cette nouvelle rupture de pente est donc certainement due à de nouveaux

(Suite page 2)



## PREVHE

24 rue Cor de Nostra Dona  
34150 Saint Guilhem le Désert

Téléphone : 06 08 95 74 76  
Télécopie : 04 67 63 81 67

Messagerie : bureau@prev-herault.org  
Web : <http://www.prev-herault.org>

**Pour ne pas prendre le risque de commettre l'irréparable...**

### L'Hérault - Cent Fonts

Abonnement annuel (10 numéros) incluant l'adhésion à l'Association par courriel et fichier PDF: 20 euros.  
Par courrier postal : + 5 euros  
Directeur de la publication : Virginie Rohr

## Dernières nouvelles de l'Association

Le non-lieu prononcé en première instance en faveur des militants de l'Association PREVHE a été confirmé par la Cour d'Appel de Montpellier. Le Conseil Général a décidé de se pourvoir en cassation contre cette décision.

De plus, la date de clôture de l'instruction pour le recours déposé par l'Association contre l'arrêté préfectoral organisant les tests de pompage de l'été 2005, vient d'être fixée par le Tribunal Administratif de Montpellier au 16 juin 2007. A partir de cette fin d'instruction, une date d'audience devrait être fixée dans les quelques mois qui suivent.

L'Association organise à Saint Guilhem un spectacle, salle Gouberne à 17 heures, et un repas le soir au restaurant du Petit Jardin, pour fêter le non-lieu le Samedi 28 juillet 2007.

### Bulletin d'adhésion à découper ou à recopier et à retourner par courrier

J'adhère à l'Association comme membre actif ou de soutien (20 €) cotisation incluant l'abonnement au bulletin électronique, je souhaite recevoir le bulletin par courrier postal à mon domicile (+ 5 € en timbres postes), je souhaite soutenir l'action de l'Association par un don de .....€. Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre de l'Association PREVHE.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale: .....

.....

## Des tests de pompage discrets dans la vallée de la Buèges (suite).

(Suite de la page 1)

pompages ou tests de pompages qui ont probablement eu lieu dans la vallée de la Buèges.

Nous irons donc vérifier, auprès des services de la préfecture, les déclarations de forages qui ont eu lieu en 2006 dans la vallée de la Buèges. S'il s'avérait que des forages et/ou des tests de pompages ont bien été effectués, cela voudrait dire que le réseau de la vallée de la Buèges est effectivement en charge et renforcerait le résultat de couplage obtenu en 2005 lors du démarrage des tests de pompage des Cent-Fonts.

Plus que jamais, le régime hydrologique de la source et de la Vallée de la Buèges, semble fragile et menacé par les pompages qui se déroulent pourtant bien en aval de la source.

Si ces résultats se confirment, il ne suffira plus de se retrancher derrière des propos lénifiant pour tenter de masquer les conséquences hydrologiques du pompage des Cent-Fonts.

Il en va de la responsabilité des collectivités territoriales et des services de l'Etat de savoir arrêter ce projet qui a déjà coûté des millions d'euros et peut-être provoqué pour rien la destruction d'un patrimoine naturel unique au monde et irremplaçable. La seule solution pour l'alimentation en eau potable de l'Hérault, pour les prochaines dizaines d'années, passe par l'augmentation de la capacité de potabilisation de la ressource du Canal du Bas-Rhône. Tout les gens réellement soucieux d'un développement harmonieux de notre région et de la bonne gestion de l'argent public le savent bien.

